

nous analyserons les réponses des divers Etats dont plusieurs sont très remarquables. La circonstance parut assez grave aux Etats-Unis pour que le président d'alors traitât la question à fond dans son message. Nous avons combattu, à l'époque où elle fut donnée, cette réponse plus spéciale et plus large que vraie. Nous la replaçons sous les yeux de nos lecteurs. Il nous suffira de dire aujourd'hui que les puissances, villes et Etats adhérents, autres que les signataires sont :

Bade, la Bavière, la Belgique, Brême, le Bresle, le duché de Brunswick, le Chili, la confédération argentine, la confédération germanique, le Danemark, les Deux-Siciles, la république de Hanse, Hambourg, la Hanovre, les deux Hesses, Lubek, Mecklenbourg-Schwerin, Mecklenbourg-Strélitz, Nassau, Oldenbourg, Parme, les Pays-Bas, le Perou, le Portugal, la Saxe, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Meiningen, Saxe-Weimar, la Suède et la Norvège, la Suisse, la Toscane, le Wurtemberg et l'Uruguay. — Stedde.

[Extrait de la correspondance européenne de Courrier des Etats-Unis]

PARIS, 13 décembre 1861.

Une dépêche de Turin prétend que les brigands, arrêtés par les patrouilles françaises et conduits au gouvernement romain, sont immédiatement relâchés par celui-ci et expédiés aux frontières. Il est difficile de croire que la cour de Rome pratique cette manœuvre sans le vouloir du général Goyon. Dans tous les cas, le général français est averti.

Une visite faite par lui à l'ex-roi François II, avec le grand cardinal de St-Jean, a fourni aussi le texte de critiques qui ne paraissent pas dénuées de quelque justice, si le fait est exact. Mais peut-être cette visite avait-elle pour but de faire comprendre au monarque déchu que le séjour de toute autre ville conviendrait mieux que celui de Rome à son auguste santé. De pareils avis ne sauraient être donnés trop poliment.

Une correspondance de Rome parle de deux procès singuliers qui vont se plaider devant les tribunaux de la ville sainte.

Le professeur Pedesti a peint à la fresque, dans la salle des honneurs, au Vatican, les cérémonies qui ont suivi la promulgation du dogme de l'Immaculée conception et au premier rang se trouvait la tête du père Passaglia, le premier propagateur de ce dogme. Mais comme il est devenu un des adversaires du pouvoir temporel, Pie IX a voulu le punir, et il a fait effacer la tête du coupable des murales sacrées par la main d'un moine. Le professeur Pedesti, furieux de cette mutilation, intente un procès en dommages et intérêts au moine, qui oppose les ordres reçus, mais qui n'a pu encore les obtenir par écrit.

Le second procès est d'une nature plus délicate. La reine de Naples est née à Naples. Elle a, ce qu'il paraît, une passion pour la photographie, et s'est fait représenter dans vingt costumes différents. Mais voilà qu'il a circulé des cartes où elle était représentée en statue grecque, sans autre costume que sa beauté. La reproduction, au moyen d'une tête collée sur une image académique, a été si bien réussie qu'il est impossible de s'apercevoir que ce n'est pas une œuvre faite d'après nature. Seulement si la tête est d'une ressemblance frappante, le corps est extrêmement fielle et maigre. L'indignation a été grande dans les deux cours; l'artiste a été arrêté, les cartes saisies, mais le moyen de prouver que le corps n'appartient pas à la tête est difficile à employer.

La discussion sur les affaires de Rome et de Naples a été close, avant hier soir, au parlement de Turin. La chambre a donné un vote de confiance au cabinet à la majorité de 232 voix contre 79; 6 se sont abstenus. Se conformant au programme de M. Riccaoli, elle a renouvelé ses vœux du 17 mars qui déclarent Rome capitale de l'Italie, et elle a approuvé les projets de réforme et d'organisation intérieure. Le plus sur moyen d'avoir l'Italie unifiée, c'est de faire l'Italie forte et unie.

Les crimes commis par des personnes appartenant à des congrégations religieuses se multiplient d'une façon qui est fâcheuse pour affliger les amis sincères de la religion. La cour d'assises de la Vienne a condamné à trois ans, quatre ans et six ans de prison, deux frères de l'ordre de Saint-Gabriel, âgés de 16 et de 23 ans, et le doyen de la congrégation de St-Vincent de Paul de Lusignan, âgé de 75 ans! pour attentats sur de jeunes enfants de deux sexes.

En rapportant ces faits, dont s'est fait écho le diocèse de Poitiers, où les affaires scandaleuses se succèdent coup sur coup depuis le procès Gireaud et l'affaire du moine blanc, le Constitutionnel fait remarquer que deux des condamnés appartenaient à un ordre qui avait été toléré, sans avoir d'existence légale, et il ajoute :

« L'Etat est bien récompensé de sa tolérance ! »

POLOGNE. (Correspondance particulière du Siecl.)

VARSOVIE, 29 novembre. Nos autorités russes redoutaient un espoir aujourd'hui une nouvelle manifestation. Le 29 novembre est l'anniversaire de notre glorieuse insurrection de 1830, dont le souvenir est resté cher à tous les Polonais. Depuis huit jours les visites domiciliaires, les arrestations, les mesures de précaution et de rigueur se sont multipliées, en vue de cet anniversaire redouté. Non-seulement toute démonstration extérieure a été sévèrement interdite; mais l'Etat a voulu pénétrer dans l'intérieur des maisons et empêcher, jusqu'à ce que les familles, toute commémoration de ce jour de réveil éphémère. Un avis du commandant de la gendarmerie du district de Varsovie, Wrzesniowski, prévient les habitants que, sous aucun prétexte de fêtes, d'enterrement, ou même par hasard, ils ne doivent se trouver réunis dans une maison qui ne serait pas dans leur sous-peine d'être arrêtés et privés aux autorité militaires.

Des avis semblables ont été publiés

d'hommes cachés dans les forêts, vivant comme des proscrits, et ne sortant de temps en temps de leurs retraites que pour exciter les paysans contre les propriétaires ou à une révolte armée contre le gouvernement. On voyait précipitamment sur les frontières du royaume et de la Lithuanie. On ignorait absolument qui ils étaient et d'où ils venaient restés sans aucun résultat, on les avait bien vite oubliés.

Il y a quelque temps, des paysans de Poduchie et du district d'Angustowo ont reconnu plusieurs, sous l'uniforme de gendarmes, escortant des officiers ou des employés en tournée. Ces prétendus proscrits étaient tout simplement des fermiers déguisés chargés de jouer ainsi, parmi les paysans, le rôle d'agents provocateurs. Le fait peut paraître étrange, mais il n'est d'ailleurs nullement en désaccord avec les us et traditions de la politique russe à l'égard de la Pologne. Il n'y a là autre chose qu'une application, un peu différente du système auquel appartiennent les instructions dont je parlais tout à l'heure.

Ici, rien de nouveau; rien de décisif sur l'issue du voyage du marquis Wielopolski à Saint-Petersbourg.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On exécute à ces ateliers toute espèce d'ouvrages de ville, ainsi que LIVRES, PAMPHLETS, etc., avec goût et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTREAL: Mercredi, 8 Janvier 1862.

Rapport de M. Watkin aux Directeurs de la Compagnie du Grand-Tronc.

SINCERE ET DU PREMIER MINISTRE.

Nos lecteurs doivent se rappeler que pendant la dernière session, M. Sicotte posa à M. Cartier, en chambre, les deux questions suivantes :

Q. Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer quelque aide nouvelle à la compagnie du Grand-Tronc ? R. Le gouvernement n'a pas cette intention pendant la présente session. Q. Ah !... et à la prochaine session ? R. Ah !... c'est demander trop ! Et M. Sicotte ne put rien obtenir de plus. Néanmoins les organes exprimèrent, avec une apparente sincérité, l'opinion que le gouvernement ne consentirait à aucune nouvelle proposition d'aide. Le Leader, à Toronto, la Gazette et la Minerve ici, le Chronicle à Québec, tout ce respectable quatuor criaient en chœur : "Point d'aide, point d'aide, la chose est impossible."

Les élections approchent, et il fallait au faire de l'hygiène, ou recevoir le coup de pied. On a donc fait la seule chose que l'on sache bien faire; de l'hygiène; on a fait semblant de défendre le coffre public; on a eu bien le soin d'affirmer partout aux électeurs que le gouvernement était bien décidé à ne pas demander un sou de plus pour le Grand-Tronc.

La chose était parfaitement sûre et le pays entier pouvait compter sur cette assurance. Si quelque membre libéral de la Législature osa se hasarder à dire, en présence des électeurs, que le gouvernement n'était pas sincère, qu'il avait l'intention, après les élections, de proposer une nouvelle aide au Grand-Tronc, ce qu'il n'avait pas osé faire au moment des élections, il était présenté, par les valets ministériels, comme un homme injuste et passionné qui colportait des honteuses gens pour le simple plaisir de calomnier.

Quand voit-on aujourd'hui ? Pendant que les valets présumaient si juste des intentions des maîtres et expliquaient leur politique avec tant d'intelligence, ceux-ci faisaient précisément ce qu'ils ont fait à propos des avances à la compagnie; ils disaient au public, à la législature, exactement le contraire de ce qu'ils avaient décidé de faire, et ils encourageaient la compagnie à revenir avec une nouvelle demande d'aide.

De même qu'il a été prouvé, par le rapport des commissaires, que sur le fait des avances à la compagnie ils ont outrageusement trompé la législature et le pays, de même, le rapport de M. Watkin démontre que quand ils protestaient de leur intention bien arrêtée de refuser, ils avaient en contraire l'intention bien arrêtée de tout faire pour obtenir une nouvelle aide.

M. Cartier n'avait pas voulu dire qu'il ne proposerait pas de nouvelle aide à la session maintenant prochaine; on comprend aujourd'hui pourquoi. Les directeurs de la compagnie se sont adressés au gouvernement, avant la dernière session, pour obtenir une aide additionnelle. M. Cartier, M. McDonnell, M. Galt, M. Ross et M. Ross étaient parfaitement disposés à tenter l'affaire, mais les élections approchant, et quelque député de la majorité ne voulant pas se suicider, il fallut donc remettre la question au nouveau parlement. Afin de ne pas se compromettre on remit la réponse jusqu'après les élections. On se garda bien de publier le rapport des commissaires, qui eût éclairé le public sur les effroyables roqueries commises par ces Messieurs, et ne le mit en circulation que quand il ne pouvait plus avoir aucun effet sur les déterminations des électeurs.

Après les élections, nouvelle instance de la compagnie, qui voulait même une session spéciale en octobre. On la refusa. (11ème paragraphe du rapport de M. Watkin) pour deux raisons que l'on se garde bien de donner comme on peut le penser. D'abord on avait vu les élections amener un tout autre résultat qu'on ne l'avait prévu; on avait perdu un nombre considérable de ces députés qui avaient essayé de rayer le mot non de la langue française; et on était excessivement incertain sur les dispositions du nouveau parlement: de plus, sir Edmund ne voulait pas être le roi du Canada au moment où les infamies commises à Ottawa seraient

dévoilées au public. La compagnie dut donc ronger son frein en patience et renoncer à l'espoir d'obtenir une session spéciale, que ses chefs sollicitaient avec toute l'autorité que leur donnait leur position d'agents de la province. Néanmoins l'égoïsme ministériel fut plus fort qu'eux, et la peur d'être fouetté l'emporta.

Milices. L'hon. Procureur-Général pour le Haut-Canada vient d'être nommé ministre des affaires de milice.

L'objet de cette nomination est de mettre le plus habile corrupteur de l'administration en rapport plus direct avec le peuple de la province supérieure et de lui permettre d'exercer la corruption sur la plus grande échelle possible. Le ministère étant en minorité dans le Haut-Canada, l'occasion est excellente pour essayer de briser la cohésion du parti libéral au moyen des nominations aux emplois de milice, et on ne pouvait trouver un homme plus compétent à semer en gros la corruption sur un pays que l'honorable John A.

Cette seule manière de désigner l'individu ne fait elle pas voir dans quel mépris il est tombé ? La première nomination faite sous l'autorité de sa nouvelle situation est une nomination de scandale, même pour les fidèles, le Chronicle disant qu'elle n'est que provisoire, et plusieurs journaux ministériels l'attaquant énergiquement. Le Leader, qui est pour le Haut-Canada ce que la Minerve est ici, l'approuve.

M. John Richard Nash, premier choix de l'hon. John A., est ce que les Anglais appellent un most unmitigated snob, c'est-à-dire "un fatsans l'ombre de cervelle." On s'accorde à dire que cette nomination est une grossière insulte au Haut-Canada; que c'est avec l'étonnement et le dégoût le plus universel qu'on l'a apprise, qu'enfin on ne l'explique que par l'effet d'une de ces complaisances exagérées habituelles à l'hon. John A.; quand il se met "dans un état propre aux surprises."

Voilà la forme la plus polie que nous ayons pu trouver pour exprimer ce que les amis appellent les petits maux de l'hon. ministre, et ce que nous appelons, nous, une honte permanente et pour l'individu et pour le parti qui enseigne en sa personne l'oubli de toute décence personnelle.

Quelle administration que celle qui en est réduite à voir ses propres amis justifier ses fautes par les vices de ses chefs ! La Gazette de Montréal, peut-être l'indolent de la nomination, dit que M. Nash appartenait d'origine au quinzième régiment. (Late of Her Majesty's 15th regt.) Il paraît au contraire que le Nash en question a été pendant quelques mois, IL Y AURAIT 25 OU 30 ANS, enseignant dans le cinquième régiment.

La Gazette rectifiera-t-elle son erreur ? M. Nash a été un des familiers de sir Edmund, non pas familier d'intimité, mais de domesticité, dit un correspondant qui paraît connaître l'homme sur le bout de son doigt. Tel a été son principal titre au faveur de l'administration.

On dit aussi qu'il s'est trouvé mêlé à certaines opérations secrètes sur les bords provinciaux en commun avec M. Galt. Un pareil homme a été jugé précieux par et pour une pareille administration.

Un confère pris en flagrant délit ! Le Canadian nous disait, l'autre jour, que l'immigration des acadiens avait été plus favorisée par le gouvernement qu'aucune autre; nous nous sommes contentés de témoigner notre étonnement en présence de tant d'audace. Un correspondant du Courrier, pensant sans doute que le nombre des croyants en la parole du Canadian est plus grand à Québec que partout ailleurs, nous donne, à ce sujet, les renseignements suivants que ceux qui ont suivi la discussion de près n'ont certes pas oubliés.

"D'après des correspondances publiées dans le Courrier du Canada du 6 décembre, que personne n'a encore contredits, Les émigrants Norvégiens à Gaspé ont eu :

Table with 2 columns: Description of services and Amount. 1° Pour l'ouverture d'une route par eux et pour eux, expédiés à M. Eden de Gaspé en 1860... £200 0 0. 2° Pour la continuation de ces routes en 1861... 150 0 0. Pour M. Closter, commissaire des émigrés Norvégiens, y compris son voyage en Norvège, et ses voyages à Gaspé, en 1860 et 1861... 400 0 0. En tout... £850 0 0.

Pour les Académies de Matapédia — en 1860 et 1861 pour ouvrir une route... £50 0 0. Passage libre à bord du Lady Head de 3 familles évalué à... 3 0 0.

"Il ne s'agit que de constater la vérité; que le Canadian ou le Journal disent combien il a été dépensé pour ces deux partis d'émigrés, si les chiffres ci-dessus sont inexactes, et on saura à quoi s'en tenir. "VERITAS."

Le lecteur comprendra mieux que jamais pourquoi le Canadian refuse d'entrer plus avant dans la discussion. Après avoir fait des avances audacieuses il retire comme le soldat de Bull's Run... A quand les explications conférées ?... Gazette de Sorel.

L'Echo du Cabinet de Lecture. La politique ne peut intéresser tout le monde. La lecture habituelle des journaux qui y sont presque exclusivement dévoués ne peut guères convenir à la meilleure portion de l'humanité. Il est un nombre considérable de familles où l'on aime la littérature, la lecture en commun, au foyer domestique, faire par une jeune voix de la maison. Outre l'intérêt de franchise d'intimité, la lecture en commun habitude les enfants à l'intonation, à la modulation de la voix, et les prépare peu-à-peu à la déclamation. Dans les familles, il faut, pour ce genre de lectures, un journal qui en fasse une spécialité. La France possè-

de nombreuses feuilles qui forment en quelque sorte la littérature de foyer, qui répandent le goût des lectures saines et instructives. Tel est le but que s'est donné la rédaction de l'Echo. Seulement la collaboration n'étant pas assez nombreuse, le propriétaire-éditeur a pris ses mesures pour l'augmenter et à si bien réussi qu'il augmente déjà le nombre des feuilles du journal.

Le numéro que nous avons sous les yeux contient vingt-quatre pages. Voilà déjà une lecture de plusieurs heures. Nous avons lu pour notre part avec plaisir un charmant petit morceau sur la mort de Dupuytren. Ce petit prétre dont il y est question, si fier, si enfant par le corps, mais si puissant par l'énergie de sa volonté contre la souffrance physique, intéressé à un haut degré.

L'Echo sera une revue musicale, et contient cette fois, une jolie romance dont la musique est due à M. Lavigne, de Québec, et les paroles à M. Huet. La collaboration compte aujourd'hui parmi ses membres, MM. Chauveau, Taché, Bourassa, M. l'abbé Casgrain, plusieurs membres du clergé, et le rédacteur principal est M. J. Royal.

Ces noms nous paraissent assurer une rédaction sérieuse et même brillante. Voilà donc un journal en plein progrès puisqu'il doit donner plus et mieux encore qu'aujourd'hui. Notre confrère annonce un public que, s'il reçoit un encouragement suffisant, son journal ne tardera pas à devenir un journal illustré. C'est là un encouragement de plus aux abonnés encore inconnus.

La vignette du frontispice du journal est due au crayon de M. Bourassa. Somme toute l'Echo du cabinet de lecture mérite à bien des titres que les efforts de son propriétaire-éditeur soient appréciés du public et nous lui souhaitons une belle et longue liste non-seulement d'abonnés, mais d'abonnés payants, distinction particulièrement essentielle pour un journal.

Le Colonisateur. L'apparition d'un journal étant toujours un fait de progrès au point de vue de la dissémination des idées, nous saluons volontiers de nos souhaits notre jeune confrère.

L'œuvre de la colonisation du pays est sans contredit la plus importante de toutes les questions du moment, puisqu'elle signifie pour le Bas-Canada progrès en population, en richesse, conséquemment en force et en influence. Si le Colonisateur suit avec persévérance la voie qu'il se trace dans son prospectus, il pourra, sans aucun doute, produire un bien sérieux dans le pays, et comblera peut-être une lacune dans notre presse qui, toute dévouée qu'elle soit à l'œuvre de la colonisation, n'a pas encore, que nous sachions, un seul organe qui se voue, comme but principal d'existence, à rechercher et publier les informations locales dont les colons peuvent avoir besoin.

Dans ce qui a trait à la colonisation, le prospectus nous paraît donc satisfaisant. Nous aurions préféré, relativement à la position politique que notre jeune confrère doit prendre, quelque chose de mieux défini et de plus explicite que les quelques lignes qu'il consacre à ne pas dire ce qu'il sera. L'opinion générale est que mieux vaut le dire, à notre avis, car une position tranchée est invariablement préférable à une position douteuse.

D'un autre côté, notre confrère nous devons accepter cette déclaration, et nous nous contenterons de dire que pour assumer cette position, il faut être très sûr de soi-même, et pour la maintenir, avoir beaucoup de prudence et de détermination.

On accuse fortement le Colonisateur de porter un masque, de ne pas vouloir dire ce qu'il est. Quelques personnes le traitent sévèrement. Il ne tient qu'à lui de mettre ces personnes dans leur tort. Averti comme il l'est, s'il leur donne raison, il n'en sera que plus blâmable à nos yeux; mais nous n'avons pas voulu croire avant de voir.

Le Herald d'hier publie un télégramme de M. le major Campbell, dont voici la traduction: "L'adjudance générale des milices ne m'a pas été offerte depuis 1854. Je me suis certes pas homme à reculer devant un devoir en un pareil moment."

CORRESPONDANCES. Avis aux personnes qui font usage de lampes à huile de Charbon de Terre. MM. les Rédacteurs, Sachant que tout avis utile trouve bon accueil dans votre estimable feuille, je vous prie d'y insérer les lignes qui suivent.

Depuis quelque temps, le Canada s'est enrichi par la découverte et l'exploitation de mines de fer, de cuivre et d'or. Des sources nombreuses et abondantes d'huile de charbon de terre, y donnent de riches produits, ce qui indiqueraient que des couches de ce précieux combustible gisent à un profond plus ou moins grande en ce pays. Il n'y manque plus, pour en faire un complet El-dorado que d'y découvrir des fontaines de lait, des ruisseaux de vin, des mines de diamants, et qu'il survienne une réduction notable dans la longueur et l'apreté des hivers, (à l'heure où j'écris ces lignes, le thermometer centigrade marque 24 degrés au-dessous de zéro, ou du point de glace, ce qui est gentil pour un commencement d'année, et promet mieux encore pour le milieu et la fin de janvier.)

reste, il est facile de s'habituer, le Canada n'a donc pas à se plaindre de la Providence, quant à la distribution de ses largesses, car le climat y est très salubre; mais, comme l'homme abuse ou use imprudemment mêmes des meilleures choses, je viens vous communiquer une observation qui prouva être de quelque utilité à vos lecteurs en particulier et au public en général.

ALMANACH LÉGAL DU BAS-CANADA.— Cet almanach, préparé par George Fittow, écrivain, avocat, est un répertoire complet d'informations utiles sur les administrations publiques, législation, bureaux, cours de justice, etc., etc. Il est nécessaire non-seulement aux hommes de loi, mais à tous les hommes d'affaires sans exception, et utile à tout le monde sans exception aussi. Il n'est peut-être pas un homme de l'importance, dans le pays, qui n'ait plusieurs fois par mois, besoin de recourir à quelque almanach pour connaître le personnel des bureaux publics ou les

Vertical text on the right edge of the page, likely bleed-through or a continuation of text from another page.

termes des cours de justice dans les différents districts. L'almanach de M. Futvoye est absolument complet sous ces différents rapports, et personne ne devrait négliger de l'avoir chez soi.

UN MYSTÈRE. — Un fait étrange s'est accompli sur la baie de San Francisco, auquel on n'a pas attaché, loin s'en faut, l'attention qu'il mériterait. Nous voulons essayer de secouer l'indifférence que l'a accueilli, et le livrons aux méditations, non-seulement des esprits sérieux, mais surtout des esprits supérieurs, lesquels, d'instinct, devaient être les médiums, éclaircir peut-être le mystère dont il est entouré.

Voici le fait : C'était vendredi soir. Un excursionniste, M. A. C. Celle, revenant de Saucelito en cette ville, dans un bateau à rames. Il n'y avait dans le bateau que le témoin et le batelier. A peine s'étaient-ils éloignés du quai de Saucelito, que leur attention fut vivement attirée par une lueur très vive et d'une extrême mobilité qui semblait folétre sur la surface de la baie. En un clin d'œil, cette apparition lumineuse vint voltiger devant le bateau, faisant de temps à autre des bonds en avant dans une direction déterminée et comme pour indiquer la voie à suivre. Instinctivement le batelier obéit. Il était dominé par une émotion très vive que partageait le passager. L'un et l'autre, frappés d'un étonnement quelque peu mêlé de terreur, gardaient un silence absolu.

Après quelques minutes, la lumière cessa d'avancer et se mit à sautiller légèrement sur un point fixe. L'esquif passa s'approcha tout près de ce point. Que virent alors très distinctement, par un beau clair d'étoiles. M. Celle et le batelier ? Un cadavre flottant sur l'eau ! C'était celui d'un homme d'environ 35 ans. Il était étendu sur le dos. Sa face, quoique teintée des nuances livides de la mort, semblait néanmoins enluminée d'un pâle et doux rayonnement. Pas de barbe. Ses yeux grands ouverts paraissaient refléter le brillant de quelque étoile. Expression saisissante ! Le bateau passa outre. Glacés d'un sentiment d'effroi dont ils ne furent pas moins, les deux passagers s'éloignèrent. Ils arrivèrent à terre encore tout émus, sans avoir pu voir plus loin leur enquête. Pendant quelque temps encore, ils purent distinguer la leur phosphorescente qui les avait guidés. Elle restait fidèle à son compagnon. Puis la distance la fit perdre de vue.

Tout cela semble tenir d'un rêve ; mais c'était bien une réalité. Qui en donnera l'explication ?

Mercredi dernier, dit le Journal du Loiret, deux bouchers, montés dans une voiture, revenant d'Ingré. Une alouette, jetée avec négligence, mit le feu à une botte de paille qui se trouvait derrière le véhicule, et voilà, au bout de quelques minutes, la charette en feu. Les bouchers descendirent, dételèrent le cheval et se mirent à apostropher à l'envi un cantonnier qui les avait laissés passer sans les prévenir du danger.

La conversation commençait à prendre une vaine tournure, lorsque la Providence amena sur les lieux un des commissaires de police d'Orléans qu'une affaire avait appelé à Ingré. — Pourquoi injuriez-vous cet homme ? demanda le commissaire en déclinant sa qualité. — Pourquoi ne nous a-t-il pas prévenu que nous brûlions ? répondirent les bouchers. — Est-ce que je savais que vous brûliez ? fit le cantonnier. Il y a un tas d'inventions du diable depuis quelques temps. J'ai cru que c'était une voiture à vapeur que l'on essayait.

Toujours de cette naïveté, ou flattés d'être pris pour des inventeurs, les bouchers restèrent cois. L'affaire n'a pas eu d'autres suites. — Sicle.

— Il est né en 1858, en France, 967-894 individus. Il est mort 874,023 individus. L'accroissement de la population a été de 93,871 individus. La population de la France était, en 1821, de 30,461,875 individus ; en 1831, de 32,569,224 ; en 1836, de 33,540,910 ; en 1841, de 34,230,178 ; en 1846, de 35,401,761 ; en 1851, de 35,783,175 ; en 1856, de 36,039,364.

On voit par ce dernier tableau, que la France, malheureusement, subit depuis 1848 un temps d'arrêt des plus sensibles dans l'accroissement de sa population. Tandis que les recensements précédents accusent depuis 1821 une augmentation quinquennale d'un million environ d'individus, nous ne trouvons qu'une augmentation d'un peu plus de 355,000 de 1851 à 1856, et de 393,871 de 1856 à 1861. — Sicle.

— Nous attirons l'attention des amis des beaux-arts, sur une annonce qui paraît dans une autre colonne et par laquelle on pourra voir que le cours de dessin ouvert à l'École-Normale Jacques-Cartier, par M. Bonrassac, commencera vendredi prochain. Nous invitons tous ceux qui ont intérêt à ce que l'entreprise rencontre le succès qu'elle mérite à assister à cette séance, qui sera publique.

FLUIDE INEXPLOSIÉ. — Nous croyons rendre service au public en l'informant que M. Fairie, marchand de lampes et d'huile à éclairer, dans la rue St-François-Xavier offre en vente un nouveau fluide à brûler qu'il dit être entièrement inexplosible. L'usage des fluides explosibles demande de si grandes précautions, et les moindres négligences sont quelque fois si fatales, que leur usage est toujours accompagné de danger. Si le produit offert par M. Fairie est réellement inexplosible, tout le monde doit s'empresser d'aller acheter chez lui, car ce serait réellement un danger toujours très sérieux de moins dans les familles.

PILOLES CATHARTIQUES. — Nous lisons dans un journal américain : "La cour suprême de l'état de New-York, a prononcé une arrêt perpétuel contre Eaton Jenkins pour avoir contrefait les cathartiques de Ayer, le tenant responsable des falsifications cruelles qu'il s'est fait et leur défendant au public. Si l'on a quelque classe de nos concitoyens qui ont, plus que toute autre, besoin de l'intervention de la loi pour la protéger contre l'impureté, c'est certainement

celle des malades et de ceux qui souffrent et qui sont incapables de se protéger eux-mêmes. Un remède aussi universellement employé que celui de Dr. Ayer pour toutes les classes, soit pour guérir les maladies soit pour les prévenir, doit être protégé par la loi contre toutes les falsifications.

NAISSANCE. — En cette ville, le 3 du courant, la Dame de M. VITAL H. LEFEBVRE, a mis au monde une fille.

NOUVELLES ANNONCES

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER. COURS PRATIQUE DE DESSIN. LES LEÇONS RÉGULIÈRES DE CE Cours, commenceront, VENDREDI 10 janvier, à 8 heures du Soir. Cette première leçon sera publique. 8 janvier.

Société d'Agriculture du Comté de Jacques-Cartier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des Membres de cette Société, aura lieu au Village de la Pointe-Claire, sous le drapeau de JACQUES-CARTIER, le 16 du courant, à UNE HEURE P. M., pour procéder à l'élection des officiers pour l'année courante et la transaction d'autres affaires concernant la dite société.

Par ordre, N. M. LECAVALIER, Sec.-Trés.

8 janvier. 147

Corporation de Montréal.

AUX CONCESSIONNAIRES D'EAU.

TOUTES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS la Corporation, sont par les présentes notifiées qu'elles doivent payer, respectivement le montant qu'elles doivent d'EAU, MERCREDI, le QUINZIÈME jour de janvier courant, le soussigné se verra forcé d'adopter contre elle de mesures légales, sans au préalable aucune acceptation de personnes.

E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 4 janvier, 1862. 147

Corporation de Montréal.

LISTE DES ELECTEURS

AUX ELECTIONS PARLEMENTAIRES

AVIS PUBLIC

LISTE DES ELECTEURS DES DIFFÉRENTS QUARTIERS DE LA Cité de Montréal, qualifiés pour l'élection d'un ou plusieurs Membres à l'Assemblée Législative, ou du Conseil Législatif, pour l'année courante, a été faite en conformité des dispositions de l'acte 22 Vic., chap. 82 et est maintenant déposée au Bureau du Soussigné, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on pourra la voir, de DIX heures A. M. à QUATRE heures P. M., à partir de ce jour jusqu'au QUINZIÈME du courant ; et toute personne qui se croira lésée, soit par l'insertion, soit par l'omission de son nom sur la dite liste, ou tout autre qui désirera en faire modifier ou y faire ajouter quelque nom, fera une demande à cet effet, par écrit, la soumettra au Soussigné, le ou avant le dit quinzième jour de janvier courant.

AVIS PUBLIC est de plus par le présent donné que le BUREAU DES REVISEURS nommé par le Conseil-de-Ville pour réviser les listes d'électeurs s'assemblera, à l'Hôtel-de-Ville, LUNDI le VINGTIÈME jour de JANVIER courant, à DIX heures A. M., et les jours suivants, aux mêmes lieux et heures, jusqu'à ce que la dite liste d'électeurs soit révisée et complétée.

Et tous ceux qui demanderont à faire ajouter leurs noms ou ceux d'autres personnes sur la dite liste, ou qui voudront en faire modifier ou y faire ajouter quelque nom, feront une demande à cet effet, par écrit, la soumettra au Soussigné, le ou avant le dit quinzième jour de janvier courant.

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 4 janvier 1862. 147

Corporation de Montréal.

BUREAU DES REVISEURS.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE le BUREAU DES REVISEURS nommé pour réviser les listes des électeurs pour la prochaine Election Annuelle d'un MAIRE et de CONSEILLERS dans cette ville s'ASSEMBLERA, à l'Hôtel-de-Ville, TOUS LES JOURS à DIX heures du MATIN, depuis et après LUNDI le VINGT de JANVIER courant, et tous les jours suivants, jusqu'à ce que toutes les dites listes des électeurs soient révisées, et que la révision des listes se fera dans l'ordre suivant, savoir :

Le bureau révisera : Les listes des QUARTIERS EST, CENTRE et OUEST, LUNDI le 20 janvier courant. Les listes des QUARTIERS ST-ANTOINE, MERCREDI, le 22 janvier courant. Les listes des QUARTIERS SAINT-LAURENT, JEUDI, le 23 janvier courant. Les listes des QUARTIERS ST-LOUIS, VENDREDI, le 24 janvier courant. Les listes des QUARTIERS ST-JACQUES, SAMEDI, le 25 janvier courant. Les listes des QUARTIERS STE-MARIE, LUNDI, le 27 janvier courant.

Et toutes personnes qui ont demandé à faire ajouter leurs noms à quelques-unes des dites listes, et qui ont obtenu aux noms maintenus sur aucune des dites listes, et demandés à les en faire rayser, ont par le présent notifiées de se présenter devant le dit Bureau aux jours ci-dessus mentionnés, pendant lesquelles elles sont intéressées, seront revues, et complétées.

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité. Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 4 janvier 1862. 147

IMPORTANT AVIS.

J. S. BOISSIER, ETANT DÉTERMINÉ A L'abandonner de son Hôtel et de son lieu d'exercice, avertit le Public que le VINGT-QUATRE de MARS prochain et les jours suivants, il vendra à des conditions avantageuses, tout son Stock, consistant, en Voitures, Harnais, Meubles de Ménage, six Chevaux, Bêtes à Cornes, deux cent mille Briques de première qualité, le tout dans le meilleur ordre possible.

Il louera ou vendra les bâties qu'il a occupées avec tant d'avantage comme Hôtel, depuis environ dix ans. Elle sont situées dans l'endroit le plus central du florissant Village d'Industrie, comté de Joliette, et sont convenablement situées pour le Public. Jamais occasion aussi favorable ne se présentera à quiconque désire ouvrir un établissement de ce genre ; maison spacieuse, finie et en bon ordre ; deux cuisines, 32 places, une très bonne chapelle, deux Hengars et deux Remises. On pourra louer la maison seule ou avec le ménage nécessaire si on le préfère et aussi à des conditions très libérales. Le soussigné offre à louer en même temps deux autres maisons, une qu'il occupe actuellement pour son commerce de d'Épicerie et de grains et avoisinant son hôtel. Le soussigné continuera son commerce dans la grande maison en briques qu'il a récemment bâtie en face du marché. Il vendra dans sa Grocerie les articles les plus choisis et fera comme par le passé le commerce de grains et de sois. Il profite aussi de cette occasion pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'ils lui ont accordé par le passé et sollicite de nouveaux leur patronage pour les branches d'affaires auxquelles il va maintenant se livrer exclusivement.

Voilà réellement une occasion magnifique pour ceux qui veulent s'établir dans un village commercial et florissant, car le village d'Industrie n'a en aucun doute celui qui possède le plus d'avantages pour le commerce de ce genre de Fer le relie au fleuve et fait jonction avec les vapeurs de la ligne Richelieu, en sorte que l'expédition des produits n'est pas soumise à la ponctualité ou incertitude des chemins de compagnie. En second lieu tous les matériaux nécessaires à la construction se trouvent sur les lieux, et se vendent à des prix très réduits.

Industrie, 6 janvier 1862. 146

LES "CHASSEURS CANADIENS." ATTENTION.

L'EXERCICE MILITAIRE DES DIFFÉRENTS COMPAGNIES FRANÇAISES, jusqu'à nouvel ordre, LUNDI et JEUDI de chaque semaine à 7 heures P. M., dans la grande Salle de l'HÔTEL RASCO, rue St-Paul, ci-devant occupée par le troupe de cavalerie canadienne, No. 3.

Par ordre, MAILHOT, Capitaine et Adjudant, 147

AVIS SPECIAUX

SOULAGEMENT EN DIX MINUTES.

Pastilles Pulmoniques de Bryan.

Le remède le plus certain et le plus prompt qui ait été découvert pour les maladies de l'estomac et des poudrons, rhumes, asthme, congestion, toux, éternuement, écoulement nasal, respiration entrecoupée, maux de gorge, etc., etc.

Ces pastilles soulagent instantanément, et lorsqu'on les emploie suivant les directions elles ne manquent pas d'effets, ont une action rapide et complète. Des milliers, qui avaient été vainement essayés d'autres médicaments, ont été guéris. Elles sont à toutes les classes et toutes les constitutions, un remède et une bénédiction, — personne ne doit désespérer, en l'importe quel lieu, la maladie existe, ou la rigueur qu'elle peut avoir, pourvu que la structure organique des organes vitaux ne soit pas désespérément altérée. Toute personne malade devrait les essayer.

Ces pastilles sont surtout de grande valeur aux vocalistes et aux orateurs ; elles guérissent dans un seul jour la toux la plus sévère, et leur usage régulier, en augmentant la puissance, en tout temps, le pouvoir et la flexibilité de la voix, en améliorant beaucoup le ton, le compa et la clarté ; plusieurs vocalistes de profession en ont constamment usage dans ce but.

Job Moses, seul propriétaire, Rochester, N.-Y.

Prix : 25 cents par boîte. A vendre à Montréal chez L'Union, Savoy, et Kerr ; à Carleton Place, S. J. Lyman et C. ; à Langlois et Campbell ; au Medical Hall et par tous les pharmaciens. 25 mai.

Pastilles de Chocolat de Mathew, contre les Vers.

Ne manquez jamais de détruire et d'éliminer tous les vers, espèces de vers, qui sont marquant dans dans tous les cas et parfaitement sûrement à toutes les fabrications contre les vers et les vermineux en usage. Elles peuvent être prises, sans danger, en tout temps, car elles ne contiennent pas de médicaments autres que ceux qui sont nécessaires. Les vers ne devraient acheter de que ces Pastilles, et n'en pas faire prendre d'autres à leurs enfants. (Aucun Cathartique n'est nécessaire.) Chaque boîte contient 24 Pastilles. Prix, 25 cents.

En vente chez R. J. DEVINS, rue Notre-Dame, et chez tous les droguistes.

A. J. MATHEWS, Agent général, Buffalo, N.-Y., et Fort Erie, C. W.

Pilules de Jodon, composées d'Herbes douces et Montagnes.

Comme il nous paraît étrange et merveilleux qu'une médecine composée de simples herbes et racines de montagnes puisse guérir aussi les maladies. Combien il est étonnant que les Indiens consomment et grandissent si longtemps un secret qui a échappé aux plus grands médecins du monde. Vraiment, les anciens habitants du Mexique, lorsque découverts par les Espagnols, étaient une race étrange, vivant dans de grands cités, et à part leurs curieuses coutumes et leurs religions, aussi civilisés que leurs congénères d'aujourd'hui. Ils ont disparus de la terre, leurs cités ne sont plus que des amas de ruines gigantesques, leurs lois et leurs principes, et leurs coutumes, sont oubliés, il ne reste plus d'eux que leurs ruines et leurs médailles. L'opinion de toutes ces personnes intelligentes est que les PILULES DE JODON, composées d'Herbes douces et Montagnes, est le remède le plus certain qui soit au monde, contre la maladie.

A vendre chez tous les Pharmaciens. Par mars am—21

LE GRAND REMÈDE FRANÇAIS. Célèbres Pilules reconstruites en Argent de Mme Boivin pour les femmes.

Le seul remède certain et sans danger pour toutes obstructions utérines, difficultés menstruelles, irrégularités et toutes les autres maladies, auxquelles est sujette la femme, épouse et mère. Ces pilules ne contiennent rien de nuisible, et ne produisent aucun effet délétère mais sont sûres et sans danger dans leur action. On trouvera qu'elles font un heureux effet dans tous les cas de Proflapsus Uteri, dans la Leucorrhée, et qu'elles sont le remède le plus sûr à prendre et le plus certain que l'on puisse trouver. C'est en considération de cette certitude que nous devons dire qu'elles ne doivent pas être prises à certaines périodes. En vente chez R. J. DEVINS, rue Notre-Dame, et tous les droguistes.

N. B. — On enverra un paquet de ces pilules par le retour de la malle, à toute personne qui adressera une lettre à un agent autorisé.

C. CROSBY, Agent général, Buffalo, N. Y. et Fort Erie, C. W. Avis — Prenez garde à la contrefaçon ; les véritables portent la signature de C. Croby sur l'emballage. 31 déc.

LE PAYS.

Changement de Saison et soin de la Santé.

Quelle que soit la raison physiologique, l'époque de l'année où le printemps succède à l'hiver à toujours été marquée par plus ou moins d'indisposition pour ceux qui sont en bonne santé, et de maladie pour ceux qui sont indisposés. Les agents habituellement employés avant le commencement de l'été, nous avons mentionné étaient des purgatifs—sorte de médicament possédant sans doute beaucoup d'efficacité. Mais toutes les substances cathartiques mises en usage possèdent cet inconvénient, que, tout en écartant les aliments stimulant l'estomac et les intestins, ils les affaiblissent et indisposent par les efforts qu'ils occasionnent. Il était bien à désirer qu'on trouvât un purgatif assez puissant pour nettoyer ces organes, et assez doux, en même temps, pour ne les pas fatiguer, et que l'art n'a pu effectuer, la nature l'a complètement opéré par la production de l'eau de Plantagenet. On ne va plus chez les pharmaciens, on a recours aux dépôts d'eau de Plantagenet. Il n'y a pas de cas où elle fasse défaut, et à peine un où elle manque de faire du bien. Elle procure également aux deux sexes, aux enfants, jeunes gens, hommes mâles et vieillards, à tout le monde, d'importer le tempérament, et la constitution. Elle prolonge la vie des gens robustes et prolonge les jours des malades.

LISEZ LISEZ. Il est un fait que les Pastilles de Fellowes pour les vers ont conservé leur bonne réputation, dans toutes les localités où elles ont été introduites. La raison en est claire—la qualité et la quantité des différents ingrédients dont elles sont composées dans toutes les occasions, sont uniformes. Un grand nombre de certificats de leur efficacité et de leur efficacité peuvent être obtenus des agents qui les vendent. Elles sont infailibles. Les médecins s'en servent et les recommandent.

Opinions d'hommes éminents. Ces Pastilles sont composées avec art, elles sont agréables au goût, inoffensives, mais cependant très efficaces.

A. A. RAYES, M.D., A. S. M. Je puis les recommander comme le remède le plus inoffensif et le plus agréable que l'on puisse administrer.

E. CLAY, A. M. M.D. Je trouve les Pastilles de Fellowes le meilleur remède pour les vers, que je connaisse.

JOHN RAYCRAFT, S. C. Les Pastilles de Fellowes pour les vers sont vendues partout 1/3. la boîte.

LAMPLOUGH et CAMPBELL, Apothecaires Hall, Agents pour le Canada 5 juin aa—60

LE NOUVEL AN. BRUNEAU et DUFRESNE PRENNENT la liberté d'attirer l'attention des Familles et du Public en général sur leur Assortiment choisi et varié de CIGARETTES, FRAÏCHES, LIQUEURS FRANÇAISES, VINS, LIQUEURS, ALES, PORTERS, &c. &c. &c.

Consistent en : Cigares vertes et noires, de cette saison et de qualité supérieure. Cafés de Java et Moka, moulus tous les jours dans leur établissement.

Fruits nouveaux, Marinades de Cress et Blackwell, Saucres, Jellées, etc., et épicerie de toutes descriptions. Venant d'être ouvertes, 25 caisses de liqueurs françaises, assorties, savoir : Cognac, Maraschino, Soubise, Kirsh, Absinthe Suisse, Crème de Menthe, de Noyau, Vermouth, Liqueur de Cerises, Anisette, Vanille, Parfait Amour et Vins de Ginguembre variétés.

VINS DE PORT, VIEUX de Sauternes, Grand-Haut, Haut et autres Cachaets. VINS BLANCS, PALES et FONDÉS de Pomarion, Duff, Gordon et Cie, Domsec, aux Armes Royales d'Espagne et de quelques autres Cachaets renommés. MADDERS première qualité, de Blackburn et Jaga.

VINS CLARETS St-Julien, Médoc et autres, en fûts et en bouteilles. CHAMPAGNES, d'Extrême et de Crémant, Cabinet Impérial, Heidsieck, Mumm, Cachaet vert et autres Cachaets renommés.

EAUX DE-VIE pâles et foncées de Chaloupin, Honneur, Martell, Grand Dupuy et Cie, Jules Robins, Dalry, Bellamy et Cie, et quelques autres Cachaets célèbres, — en fûts et en bouteilles — quelques lots de réserves très honorables.

GENIÈVE de Krayer, Old Tom de Booth et de la Maison Royale. RUM Vieux de la Jamaïque, Whisky Ecossais de Thin et de Ramsay, Vieux Whisky Irlandais, première qualité, de Murphy et "Old Cabot" Dungsbackh de McAlpine.

Whisky "Old malt et Rye" de Macklem et Thon, et Whisky de Blanton pour les familles. CELEBRES ALES de Bass et Allsopp, Porter de Londres de Hibbert, Abbot, Truman, Hanbury et Cie. ALES et PORTERS de Wm. Dow et Cie. et de Lochine.

FROMAGE des "Armes de la Reine," Ananas, Biscuits, Hollandais et Américain. BISCUITS assortis de McKinnon. POISSON fumé de Cawthorn, de première qualité.

— AUSSI — Ils reçoivent hebdomadairement des consignations de Poules de prairies, Canards et Dindons Sauvages. Huîtres en barils et en boîtes, Bourne en tinctures, saumon, etc.

A vendre à BON MARCHÉ. BRUNEAU et DUFRESNE, 132 Rue Notre-Dame, Déc. 28. —144.

Corporation de Montréal.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les LISTES DES VOTEURS pour les différents Quartiers de la Cité, faites par les Collecteurs des DIX Quartiers respectivement, selon les dispositions des Actes 14 et 15 Vic., chap. 128, et 23 Vic., chap. 72, ont été livrées au Soussigné, qui conformément aux dispositions de l'Acte de l'Assemblée législative mentionnée, a été nommé "le dit LISTES DES VOTEURS" seront exposés à l'Hôtel-de-Ville, pour l'examen de toutes personnes y concernées, à des heures convenables, (savoir) : depuis DIX heures A. M., tous les jours, jusqu'au QUATRIÈME jour de JANVIER, tous les jours, depuis le PREMIER jusqu'au QUINZIÈME jour de JANVIER prochain ; et toute personne qui demandera à être ajoutée aux dites listes des électeurs, ou tout électeur qui désirera en faire rayser aucun nom, fera cette demande par ECRIIT et signé de son NOM, mentionnant le Quartier auquel il appartient, et il lui sera remis un reçu, le ou avant le dit QUINZIÈME jour de JANVIER prochain.

AVIS PUBLIC est aussi par le présent donné que sous l'acte ci-dessus en premier lieu cité (23 Vic., chap. 72) le droit de vote aux Elections de Maire et de Conseillers de cette Cité, a été étendu aux personnes résidant hors des limites de la Cité qui possèdent des maisons de résidence dans les dites limites ; et dans les cas des dites personnes il est plus pourvu par la CINQUIÈME Section du dit Acte, comme suit, savoir : "chaque électeur ayant droit de voter dans un Quartier seigneurial, ou dans un Quartier, et chaque électeur ayant droit de voter dans plus d'un Quartier, se rendra à l'EN DEHORS DES LIMITES DE LA CITE, déclarant au moins un mois avant l'élection, dans quel quartier il désire voter, et à défaut de ce faire, le Bureau des Réviseurs déterminera dans quel Quartier il aura droit de vote, à telle "élection".

Par ordre, CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité. Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 28 décembre 1861. 144

Corporation de Montréal.

AVIS. L'ATTENTION DES PERSONNES QUI fréquentent le MARCHÉ BONSÉCOURS est appelée aux Sections suivantes du Règlement No. 195, pour la gouverne des Marchés Publics de la Cité de Montréal, lequel a été soussigné à des ordonnances de metre en force, savoir :

Section 29. Que personne à l'avenir ne poussera ou mènera une Broutte ou Traineau durant les heures du Marché sur aucun des passages ou trottoirs d'aucun des dits Marchés.

Par ordre, JOHN FERRIGO, Clerc 31 déc. —145

JOS. DUHAMEL, AVOCAT, BUREAU : No. 16 et 18, RUE ST-VINCENT, (Encoignure Ste.-Thérèse et St.-Vincent) MONTREAL.

4 janvier. 146

NEUVIEME BATAILLON DE MONTREAL.

UNE ASSEMBLÉE DES OFFICIERS DU 9^e Bataillon de Milice de la Cité de Montréal, tenue au Bureau du Colonel, présents : Le Colonel B. H. LEMOINE, Président ; Le Major ARTHUR LAPOINTE, Secrétaire ; Les Capitaines H. VOYER, Secrétaire, A. LEVEQUE, AMABLE GÉNÈREUX, JEAN BOUTER, MICHEL BOURRET, MCFERSON LEMOINE, J. B. ROLLAND, THÉOPHILE TURGEON.

D'après l'ordre du Colonel, il a été résolu de se conformer à la tenue de l'Assemblée générale de Milice en 1862, le 7 Janvier 1862, pour la REGULARISATION des CHEMINS D'HIVER, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE pendant le cours de l'Hiver actuel.

Section 3.—Toutes les fois que, durant la saison d'hiver, des accumulations de glaces ou de neiges se seront faites sur aucun des trottoirs de la dite Cité, ou sur aucune partie d'eux, il sera au pouvoir de la personne ou des personnes possédant, occupant ou ayant la charge de la dite maison bâtie ou lot de terre devant lesquels telle accumulation s'est faite, de ne laisser que quatre pouces et demi de glaces ou de neiges sur la surface du dit trottoir, de manière à ce que son niveau soit égal à celui de la propriété voisine, à moins d'un ordre ou d'une permission contraire de l'Inspecteur de la dite Cité—sujet à une pénalité n'excedant pas cinq cents pour chaque infraction.

Section 4.—Que toutes fois que la neige se sera durcie ou qu'il se sera formé de la glace sur aucun des dits trottoirs ou sur d'autres parties de la dite Cité, de manière qu'il y ait du danger pour les personnes y passant, il sera du devoir de l'individu ou des individus, propriétaires, locataires ou ayant charge de la maison, bâtiment ou emplacement au devant desquels les dits trottoirs sont en l'état susdits, d'y faire répandre de la cendre ou faire couvrir la glace ou la neige durcie, de manière à ce qu'elle ne soit pas glissante, à peine d'une amende n'excedant pas dix cents pour chaque contravention.

Par ordre, P. MACQUISTEN, Inspecteur de la Cité. Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Montréal, 4 janvier 1862. 146

Couturières demandées. ON A BESOIN DE 100 COUTURIÈRES, pour coudre dans les Hardes d'Hommes. Il faudra montrer un échantillon. S'adresser chez M. L. D. GAREAU, 63 Rue McGill, 31 déc. —145

"1862" Etrennes "1862". ON TROUVE CHEZ LES SOUSSIGNÉS, un grand choix d'articles de toute espèce, propres à être donnés pour étrennes, savoir : LIVRES, CHAPELÉTS, IMAGES, MÉDAILLONS, ALBUMS, MONÈRES, LOQUETS, CHAÎNES, JONCS, BAGUES, ÉPINGLETES, etc., etc., à des prix très réduits. J. B. ROLLAND et FILS, 28 déc. 144

A bon marché POUR LE JOUR DE L'AN. BON THE MELE FOUR 24. 6L FT 3/4. Fruits nouveaux, Raisins, Raisins de Corinthe, Noix, Ecorce d'Oranges et de Citrons, Gouffes, Vins et Liqueurs de toutes sortes très bon marché, Liqueurs françaises, Cigares, ALBUMS, MONÈRES, LOQUETS, CHAÎNES, JONCS, BAGUES, ÉPINGLETES, etc., etc., à des prix très réduits. W. L. PERRY et Cie., No. 55, Grande Rue St-Laurent, 24 déc. 143

GRANDS TABLEAUX MOUVANTS DE LA TERRE SAINTE ou 1,900 ans passés VIE DE NOTRE SAUVEUR ET LES ACTES DES APOTRES. 500 Portraits de grandeur naturelle. Chaque Tableau de 14x28. Chaque Portrait de grandeur naturelle. Chaque Scène parfaite en elle-même.

EST EN EXHIBITION A L'INSTITUT DES ARTISANS, DEPUIS VENDREDI SOIR, 20 DECEMBRE. Et pour quelques Soirées seulement.

Portes ouvertes à 7 heures ; on commencera à 8 heures. Prix d'admission, 25 cents ; Sièges réservés, 50 cents. Enfants moitié prix ; un escompte libéral aux écoles. Les membres du Cieg sont invités et admis gratuitement. E. TILLOTSON, Directeur, as—143

PRESENTS! PRESENTS! POUR NOEL ET LE JOUR DE L'AN Grande Excitation. FOULE IMMENSE. LE RICHE ET LE PAUVRE, Avec étonnement et admiration, continue à encombrer nos Magasins.

REGARDEZ ET ACHETEZ DE CES MAGNIQUES PRESENTS, Dont nous disposons, au NO. 90, RUE MCGILL. VENEZ ADMIREZ Les MAGNIQUES PRESENTS que nous vendons et achetez-en un pour vous-mêmes. J. F. RAYMOUR et Cie. 12 déc. am—138

VENTES PAR ENCAN. PAR BENNING ET BARSALOU. COMPAGNIE DES POUDES DU CANADA. AGENTS: BENNING ET BARSALOU.

Apothecaries Hall. [CATHEDRAL BLOCK]. Sirops! Sirops! Sirops!!! Citron Vanille Pêche Gingembre Ananas Fraises Orange Cerises Framboises Salsepareille Poire Gargol Vin de France etc., etc., etc.

Pendant cette saison des fêtes, nous vendons nos riches Sirops à des PRIX TRES REDUITS. LAMPLOUGH et CAMPBELL, Apothecaries Hall.

APOTHECARIES HALL. LA VÉRITABLE HUILE KEROSÈNE DE Portland est la seule espèce que nous vendons à notre établissement. — AINSI PAS DE DÉSAPOINTEMENTS. LAMPLOUGH et CAMPBELL, Apothecaries Hall.

Le Prince de Galles EN AMÉRIQUE. LIVRES POUR ETRENNES. UN MAGNIFIQUE VOLUME IN-8 VO., richement orné, contenant LA RELATION DU VOYAGE DE S. A. R. LE PRINCE DE GALLES EN AMÉRIQUE, orné de Gravures sur acier et sur bois. En vente chez MM. J.-B. ROLLAND et Fils, Libraires, 21 déc.

Biscuits et Sucreries. ARTICLES DE PREMIERE QUALITE POUR LES FETES

